

MISSION SUISSE AUPRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles

Bruxelles, le 5 février 1993

Réunion du Comité mixte de l'accord de libre-échange Suisse-CE, Bruxelles, le 5 février 1993

Le résultat de cette réunion, la 38ème depuis la création du Comité et la première depuis le référendum du 6 décembre, reflète la situation dans laquelle la Suisse s'est placée vis-à-vis de la CE en rejetant l'accord EEE.

J'ai abordé avec mes interlocuteurs communautaires tous les sujets que le Conseil fédéral voulait que la délégation suisse soulève. S'agissant des questions **directement liées** au fonctionnement de l'accord (règles d'origine et produits agricoles transformés), la Commission a réagi positivement à nos propositions. Pour les **règles d'origine**, elle s'est déclarée en principe d'accord d'examiner quels éléments du système EEE pouvaient être repris dans l'Accord de libre-échange.

A propos des **produits agricoles transformés**, la Commission s'est déclarée ouverte pour discuter avec la Suisse cet ensemble de questions, reconnaissant aussi qu'elle avait certains intérêts en jeu. Elle a toutefois clairement dit qu'elle n'était pas en mesure, en tout cas à ce stade, d'accepter l'idée suisse de reprendre dans l'accord de libre-échange les règles du protocole 3 de l'EEE comme nous le demandions. Il a finalement été convenu, tant pour les règles d'origine que pour les produits agricoles transformés, de créer un **groupe d'experts** afin d'identifier et d'examiner ces questions. Ce groupe fera rapport au Comité mixte lors de sa prochaine réunion.

Pour les questions **liées** à l'accord de libre-échange (barrières techniques aux échanges, marchés publics, propriété intellectuelle, questions sanitaires et phytosanitaires, responsabilité du fait des produits), la Commission a simplement pris note de nos propositions, disant qu'elle allait les examiner et se fixer sa marche à suivre, en tenant compte du contexte politique général (pas de "Rosinenpicken", pas d'"EEE bilatéral"). Elle nous a promis une réponse pour plus tard, mais sans indiquer de date. Elle n'a pas accepté que le groupe d'experts soit saisi de ces questions à ce stade.

- 2 -

S'agissant des domaines **hors** de l'accord de libre-échange (transports, recherche, média, environnement, statistiques, etc.), le Comité mixte n'était pas, bien entendu, la place pour en discuter en détail. J'ai simplement exposé à mes interlocuteurs qu'elles étaient nos intentions. Ils en ont pris bonne note en disant que tout ce que la Suisse allait entreprendre sera examiné globalement par la Commission sous l'angle d'un paquet global équilibré.

Le Comité mixte a également abordé les problèmes bilatéraux spécifiques en suspens (PVC, SwissCaps, textiles, etc.). La Commission a particulièrement insisté sur le problème des bouteilles en PVC.

La Communauté n'a évoqué ni le sort de l'échange de lettre agricole prévu dans le cadre EEE ni le dossier des ouvriers étrangers.

S'il est une conclusion à tirer de cette réunion, je dirais qu'il faut compter que ce processus bilatéral dans lequel nous voulons nous engager sera difficile et prendra du temps; cette réunion était utile pour permettre à la Commission de se faire une "philosophie" sur le "cas suisse", philosophie qui fait encore défaut. L'entrée en matière pour la voie bilatérale ne nous est donc pas encore accordée par la CE.

La délégation de la Commission des CE était dirigée par le Directeur général adjoint Giola. La Présidence danoise et tous les Etats membres étaient représentés.

Aucune date n'a pu être fixée pour la prochaine réunion du Comité mixte. Il a été convenu de se réunir à une date aussi proche que possible. Je me suis permis de proposer que cette réunion se tienne en Suisse, si possible avant la pause d'été.

Le Chef
de la Mission Suisse:



Bénédicte de Tschärner

MISSION SUISSE AUPRES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
 Rue d'Arlon 53, Bte 9, B-1040 Bruxelles
 TEL. 0032 2/286 13 11

T E L E F A XPage de couverture

LIEU	DATE ET HEURE	PRIORITE:									
		normal urgent flash									
Bruxelles, le 5/2/93	17:28	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td> </td></tr> <tr><td>x</td></tr> <tr><td> </td></tr> </table> <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle; margin-left: 20px;"> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> </table> <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle; margin-left: 20px;"> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> </table>		x							
x											

Nombre de page(s), y compris page de couverture: 4

	ouvert	chiffré				
CLASSIFICATION:	<table border="1" style="display: inline-table;"> <tr><td>x</td></tr> <tr><td> </td></tr> </table>	x		<table border="1" style="display: inline-table;"> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> </table>		
x						

No	:	
----	---	--

Réf.: 74.180 - vT/ra

D E S T I N A T A I R E

Transmis par la Mission directement à:

Ambassade de suisse à:

Paris, London, Dublin, Kopenhagen, Bonn, Madrid, Lissabon, Athen,
 Brüssel, Luxemburg, Den Haag

Schweiz. Delegation bei der EFTA, Genf

Objet : **Réunion du Comité mixte de l'accord de libre-échange
 Suisse-CE, Bruxelles, le 5 février 1993**

In Beilage erhalten Sie einen Bericht zum randvermerkten Thema.

Der Chef der Schweiz. Mission



Benedikt von Tschärner